



**NIORT**

I N F O R M A T I O N   A   L A   P R E S S E

## *Inscription sur les listes électorales*

Pour pouvoir voter en 2015 aux élections départementales (les 22 et 29 mars) et régionales (en décembre), il faut être inscrit sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2014.

Les jeunes nés entre le 1er mars 1996 et le 28 février 1997, qui se seraient fait tardivement recenser à Niort ou bien recenser sur une autre commune, ne seront pas inscrits d'office sur les listes électorales de Niort. Ils doivent faire une inscription volontaire avant le 31 décembre 2014.

Sont également concernées les personnes qui ont déménagé à Niort et qui étaient domiciliées auparavant dans une autre commune. Quant à celles qui ont changé d'adresse tout en restant à Niort, elles doivent en informer la mairie.

Pour s'inscrire, c'est très simple : la Ville de Niort propose des inscriptions en ligne sur les listes électorales, via le site sécurisé [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr)

Vous pouvez aussi vous déplacer à l'hôtel administratif, place Martin-Bastard, ou dans une mairie de quartier (Clou-Bouchet, Tour Chabot, Saint-Liguaire) muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

**+ d'infos : [www.vivre-a-niort.com](http://www.vivre-a-niort.com)**